



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations  
externes et du cadre de vie

Saint-Denis le 17 mars 2020

Bureau du cadre de vie

**ARRETE N°2020-458 /SG/DRECV du  
portant renouvellement du conseil scientifique  
du Parc national de La Réunion**

**LE PREFET DE LA REUNION**

chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°889 du 19 mars 2007 portant création et composition du conseil scientifique, modifié par les arrêtés préfectoraux du 24 août 2011, du 8 mars 2013 et du 13 mars 2019 ;

**CONSIDERANT** que le mandat des membres et des experts extérieurs du conseil scientifique nommés par les arrêtés susvisés arrive à échéance le 19 mars 2020 ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Sont nommés membres du conseil scientifique du Parc national de La Réunion :

- Madame Claudine AH-PENG  
Spécialité : écologie végétale, changement climatique, bryophytes
- Monsieur Pierre BOSC  
Spécialité : hydrobiologie
- Monsieur Claire CERDAN  
Spécialité : agro-écologie
- Monsieur Gérard COLLIN  
Spécialité : géographie, aménagement du territoire
- Monsieur Andrea DI MURO  
Spécialité : volcanologie, géochimie
- Monsieur Olivier ESNAULT  
Spécialité : santé élevage, apiculture, entomologie, épidémiologie

- Monsieur Florent INGRASSIA  
Spécialité : gestion forestière
- Monsieur Jean-Lambert JOIN  
Spécialité : hydrogéologie
- Monsieur Jean-Bernard PAUSE  
Spécialité : pharmacopée vernaculaire
- Madame Gwenaëlle PENNOBER  
Spécialité : télédétection, géomatique
- Madame Soudjata RADJASSEGARANE  
Spécialité : invasions biologiques, changement climatique
- Monsieur Bernard REYNAUD  
Spécialité : biologie, agronomie tropicale, lutte biologique
- Madame Sonia RIBES  
Spécialité : médiation scientifique
- Monsieur Jacques ROCHAT  
Spécialité : entomologie
- Monsieur Matthieu ROUGET  
Spécialité : planification de la conservation, espèces invasives
- Monsieur Dominique STRASBERG  
Spécialité : écologie générale
- Madame Marie THIANN-BO-MOREL  
Spécialité : sociologie de l'environnement

**ARTICLE 2 :** Sont désignés experts extérieurs auprès du conseil scientifique, pour assister ce dernier sur demande du président du conseil scientifique et du directeur de l'établissement public, dans les domaines de compétence de ce dernier et pour apporter au conseil un éclairage à l'échelle internationale, nationale ou régionale :

- Monsieur Christian BARAT  
Spécialité : anthropologie
- Monsieur Vincent BOULLET  
Spécialité : botanique
- Monsieur Joël DUPONT  
Spécialité : botanique
- Monsieur Vincent FLORENS  
Spécialité : zoologie, invasions biologiques
- Monsieur Christian GERMANAZ  
Spécialité : géographie
- Madame Laurence HUMEAU  
Spécialité : génétique, évolution des populations
- Monsieur Mathieu LE CORRE  
Spécialité : biologie des populations

- Monsieur Florent MARTOS  
Spécialité : phytosociologie, mycologie
- Monsieur Jean-Yves MEYER  
Spécialité : biologie de la conservation, invasions biologiques
- Monsieur Laurent MICHON  
Spécialité : géologie
- Monsieur Thierry PAILLER  
Spécialité : biologie végétale, écologie
- Madame Anne-Sophie TABAU  
Spécialité : droit public, gouvernance, changement climatique
- Monsieur Christophe THEBAUD  
Spécialité : écologie fonctionnelle

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté entre en vigueur le 20 mars 2020 pour une durée de six ans.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur du Parc national de La Réunion et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

  
Frédéric JORAM